



SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 28 janvier la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc en mairie de SEMOUTIERS

Secrétaire : Monsieur GOYARD Jean Claude

Absents excusés : M. BROUANT Jean a donné pouvoir à M. LAMONTRE Jean Claude

M. MASSET Daniel a donné pouvoir à M. RAILLARD Jean Luc

M. PERNOT Denis

I. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption des terrains cadastrés ZX 105 – 1 ha 27 ares 65 ca _ ZX107 – 3 ha 76 ares 66 ares _ ZX 114 (104) 1 ha « La Chaux ».

II. DECISION MODIFICATIVE

1. A la demande de Monsieur le Trésorier, il est nécessaire de procéder à diverses modificatives concernant les amortissements. Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 octobre et signale ce qu'il fallait lire pour le budget principal.
2. Après lecture d'une correspondance de la préfecture il est décidé de retirer la délibération du 27 octobre relative au CCAS.

III. ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait un large exposé sur la réunion du 25 Janvier qui a eu lieu en présence du Conseil Général – Ginger – DDT – police de l'eau – Agence de l'eau Seine Normandie – Cabinet Reile en mairie de Semoutiers.

Une note d'information sera distribuée à la population relative au « traçage de l'eau » le 8 février 2011.

Prochaine réunion le 12 avril 2011 (mairie de Semoutiers).

IV. CHASSE

Monsieur le Maire informe que la saison de chasse se termine le 28 février 2011 et que la baraque de chasse sera terminée à cette date. Afin de régulariser ce dossier Monsieur le Maire indique qu'il attend de la part des chasseurs communaux (Semoutiers Montsaon), une proposition ferme de prix pour le 28 Février.

Ce prix sera examiné par la Municipalité et en cas de désaccord la location des bois communaux se fera par adjudication.

V. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que le dossier relatif à l'eau de MONTSAON sera exposé à la population de Montsaon fin février ainsi que le problème du fleurissement. Une note sera distribuée à cet effet aux habitants de Montsaon.
- La commune envisage d'envoyer un questionnaire aux parents d'élèves pour la création d'un centre de loisirs sans hébergement pour le mois de juillet 2011.
- Ce questionnaire déterminera l'ouverture ou non de ce centre.